



Bulletin de liaison / N° 39 – Septembre 2014

ASSOCIATION NATIONALE DES GENS DU VOYAGE CATHOLIQUES (ANGVC)
9-11, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen
Tél. 01 82 02 60 13 - Fax. 09 74 44 55 06 - Email : angvc@sfr.fr
Site Internet : www.angvc.fr

**CE BULLETIN EST PARTICULIEREMENT DEDIE A LA MÉMOIRE D'OLIVIER BERTHELIN,
FONDATEUR DES DEPECHEES TSIGANES**

SOMMAIRE

- Vie associative
- Vie pratique : réforme du statut de l'autoentrepreneur
- Hommage à Olivier Berthelin
- De vous à nous



Édito / Marc BEZIAT, le Délégué Général

DEPUIS NOTRE DERNIER BULLETIN, AU MOIS DE JUIN, NOUS N'AVONS AUCUNE NOUVELLE ANNONCE A COMMUNIQUER AUX VOYAGEURS, C'EST LE STATU QUO...

PAR CONSEQUENT, NOUS N'AVONS RIEN DE PLUS A AJOUTER QUE NOUS N'AYONS DÉJÀ ECRIT, DIT ET REPETE DURANT CES DERNIERS MOIS SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DU GOUVERNEMENT.

DESOLANT D'EN ETRE TOUJOURS A CE STADE D'IMMOBILISME !



■ VIE ASSOCIATIVE

APPEL A DON

Après un avoir bénéficié d'un niveau de dons assez remarquable en 2013, l'ANGVC subit cette année une baisse sensible du niveau des dons des particuliers. **Nous vous invitons donc à soutenir cette année encore l'ANGVC** pour mener à bien ses missions auprès de toutes les familles. **MERCI !**

AFFAIRE BOURDOULEIX - Finalement, la Cour d'appel d'Angers a condamné le 12 août M. Gilles Bourdouleix, le Député-maire de Cholet, à une amende sans sursis. Celui-ci a déjà fait savoir qu'il se pourvoyait en cassation (qui ne rejugera pas le fond de l'affaire)... Nous ne poursuivrons pas au-delà, cela n'est plus notre combat puisque **la culpabilité a été confirmée**. L'ANGVC, ainsi que toutes les associations de voyageurs, a également vu sa constitution de partie civile rejetée du fait de l'imprécision de ses statuts (c'est pourquoi ils ont été modifiés en mai dernier par notre Assemblée Générale).

NOUVELLE ENQUETE NATIONALE - L'association a collecté, notamment avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre, depuis fin avril les réponses à un questionnaire aux 36 500 élus de l'ensemble des communes et aux quelques 2100 dirigeants des collectivités territoriales afin de dresser un état des lieux concernant **l'évaluation des besoins en matière d'habitat mobile** sur leur territoire. Plus de 1200 réponses ont été reçues et une communication complète de l'enquête aura lieu courant octobre. Cependant nous pouvons d'ores et déjà affirmer, dans le prolongement de la précédente enquête de 2012 sur la prise en compte de l'habitat mobile dans les documents d'urbanisme, que l'immense majorité des collectivités locales - ce n'est sans doute pas une surprise pour beaucoup d'entre vous - négligent complètement tout besoin d'habitat mobile des familles dans leurs prévisions de logement.

REGLEMENTS INTERIEURS - L'ANGVC a lancé depuis le début de l'année une vaste **campagne de collecte des règlements intérieurs** de toutes les aires d'accueil afin d'obtenir l'abrogation des dispositions litigieuses. Pour que ces dispositions ne puissent plus être opposées aux voyageurs, pour que les aires d'accueil soient considérées comme des lieux d'habitat et de vie familiale, et non des zones d'assignation à résidence, **NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR NOUS FAIRE PARVENIR AU PLUS VITE UNE COPIE DE L'AIRE OU VOUS SEJOURNEZ !** Merci.



PASSEZ A L'ACTION !

CONSEIL DE L'EUROPE - Le 23 septembre, Nelly Debart, la Vice-présidente de l'association a participé avec d'autres associations à une rencontre avec M. Nils MUIŽNIEKS, le **Commissaire aux droits de l'Homme** du Conseil de l'Europe. Elle lui a remis un mémorandum sur la situation des Voyageurs en France.

COLLOQUE - Le 4 octobre se tiendra à Rennes une rencontre organisée par l'association Différence et France Liberté Voyage, à laquelle participera l'ANGVC, visant à présenter les conséquences du **statut discriminatoire** de la loi de 1969 que subissent encore les Voyageurs, faute d'abolition totale de cette loi.

PRIDE - Depuis 2011, le mouvement antiraciste européen organise dans plusieurs pays une **manifestation** visant à dénoncer les politiques discriminatoires contre les Roms et les Gens du Voyage en Europe. Le 5 octobre prochain à 14h30, l'ANGVC se joindra à ce rassemblement place de la République à Paris.

ASSEMBLEE NATIONALE - A l'occasion des études préliminaires relatives au projet de loi de finances 2015, la Commission des lois souhaite entendre le 9 octobre l'ANGVC sur les **crédits** « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » qui financent la réalisation et le fonctionnement des aires d'accueil, mais aussi l'appui aux associations...etc.

SESSION DES DELEGUES DE L'ANGVC - Elle se tiendra à Orsay les 17 et 18 novembre prochain. Le contenu thématique n'est pas encore complètement arrêté.

SEINE ST DENIS - Marc BEZIAT, le Délégué Général de l'association, participera à un colloque de l'ADEPT le 24 novembre à la Bourse du Travail de Bobigny afin d'y intervenir sur les questions posées par **l'habitat mobile des Gens du voyage**.

HOMMAGE
Le 4 octobre plusieurs administrateurs de l'ANGVC participeront à l'Arc de Triomphe de Paris à une cérémonie d'hommage aux victimes tsiganes de l'internement et de la déportation durant la Seconde Guerre Mondiale. **La flamme du soldat inconnu sera rallumée** lors de cette cérémonie organisée par la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures -OPEX.

■ VIE PRATIQUE



AUTOENTREPRENEURS - Pour rappel, afin de déclarer et payer les cotisations et contributions de sécurité sociale tous les trimestres ou tous les mois en fonction du chiffre d'affaires réel (selon ce qui a été choisi lors du démarrage de l'activité), tout autoentrepreneur doit déclarer son chiffre d'affaires au plus tard le 30 avril pour le 1er trimestre, le 31 juillet pour le 2ème trimestre, **le 31 octobre pour le 3ème** et le 31 janvier pour le 4ème trimestre.

© DR

AUTOENTREPRENEURS BIS - A compter du 1er octobre, sous peine d'une majoration de 0,2%, **toutes les entreprises** relevant de l'impôt sur le revenu devront **télé-déclarer en matière de TVA** : déclarer, payer la TVA et transmettre les demandes de remboursement de crédit de TVA. Il en va de même pour la **cotisation foncière des entreprises (CFE)**.

AUTOENTREPRENEURS TER - A compter du 1er octobre, si le chiffre d'affaires de l'année 2013 a été supérieur à 16 450€ pour les activités de prestations de services ou activités libérales ou 41 100€ pour les activités d'achat et de vente, alors **il est obligatoire**, sous peine de pénalités applicables, **d'effectuer la déclaration et le paiement des cotisations par Internet** sur < www.lautoentrepreneur.fr >.

RAPPEL : REFORME DU STATUT DE L'AUTOENTREPRENEUR

La loi promulguée le 18 juin dernier sur l'artisanat, le commerce et les très petites entreprises a créé le régime **unique de l'entreprise individuelle** qui regroupe les entrepreneurs individuels et les autoentrepreneurs. Les plafonds d'assujettissement sont de 82 100€ pour les activités commerciales et de 32 900€ pour les activités artisanales et professions libérales. Les cotisations sociales sont calculées, comme pour les autoentrepreneurs, sur le chiffre d'affaires et non plus sur le revenu professionnel.

Est confortée la disposition qui ne permet plus de se maintenir dans le régime de l'autoentrepreneur lorsque les plafonds d'assujettissement ont été dépassés deux années consécutives.

Pour les artisans autoentrepreneurs en activité principale ou secondaire, un **stage préalable d'installation de 5 jours est obligatoire** avant l'immatriculation au Registre des métiers. Ceux qui revendiquent la qualité d'artisan devront être immatriculés au Répertoire des métiers ou au Registre des entreprises, justifier de leurs qualifications et diplômes (qui pourront être soumis à des contrôles) et exercer. Ceux exerçant dans le secteur du bâtiment devront faire figurer sur leurs devis et factures la souscription à une **assurance professionnelle obligatoire**, les coordonnées de la compagnie d'assurance, la couverture géographique du contrat.



TERRAINS A BATIR - A compter du 1er septembre, le régime d'imposition des plus values de cession de terrains à bâtir a été modifié : l'abattement pour la durée de détention applicable est identique à celui des immeubles bâtis (exonération d'impôt sur le revenu après 22 ans de détention; pour les prélèvements sociaux

l'exonération est opérante après 30 ans), mise en œuvre d'un abattement exceptionnel de 30% pour les terrains à bâtir pour toute promesse de vente avant fin 2015 et réalisée dans les deux ans.

FISCALITE

La taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties prendra dorénavant en compte les aménagements et constructions nouvelles et **tous les changements intervenus au cours d'une année** pour évaluer la valeur locative d'une propriété.

RAPPEL : OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies des biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues...

POUR ETRE EN REGLE, MEME POUR ZERO EURO, IL FAUT DECLARER SES REVENUS.

OLIVIER EST PARTI



© Pascale Braun

La nouvelle est tombée au milieu de l'été : **Olivier Berthelin, journaliste et fondateur des « Dépêches Tsiganes », s'est éteint le 7 août dernier** parmi les siens, en Alsace où il vivait, après un combat acharné de 18 mois contre la maladie.

Dépensant sans compter son temps et son énergie, Olivier avait créé les Dépêches Tsiganes en 2010 afin de donner la parole aux Voyageurs et aux Tsiganes, dont il déplorait que le point de vue

soit souvent absent des autres médias. Avec sa disparition, tous ont perdu un soutien passionné indéfectible et, pour certains, un ami.

Au fil des années, il avait tissé des liens régulièrement entretenus dans le souci de toujours garder un équilibre entre son métier de journaliste indépendant et son engagement citoyen. Son objectif ? Toujours améliorer ce site Internet qu'il concevait comme un lien entre Voyageurs, Roms, élus et pouvoirs publics, associations et journalistes, afin que les *Dépêches* soient lues par un nombre toujours croissant. Et les résultats ne s'étaient pas fait attendre puisque les *Dépêches Tsiganes* ont rapidement conquis un public fidèle aux rendez-vous de ses « newsletters ». Pour cela, il nous faisait part - il avait le plus grand respect de l'engagement associatif - de ses projets et de ses idées afin de les confronter à des points de vue différents. Non seulement fondateur et rédacteur en chef, il était l'âme des *Dépêches Tsiganes* et avait su créer avec tous un climat de confiance réciproque parce qu'il était attaché à une information fiable qu'il n'hésitait pas à confronter aux idées reçues.

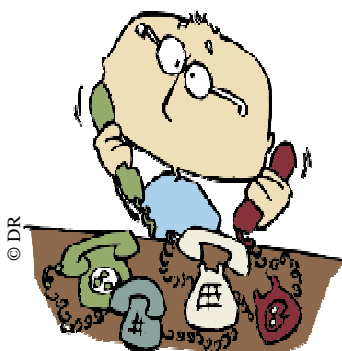
Enthousiaste, épris de justice et doté d'un grand sens de l'humour, il était d'un abord chaleureux. Je garderai personnellement sans doute longtemps le souvenir de mes échanges téléphoniques réguliers qui commençaient toujours par « *Je peux te parler un moment ?* » et s'achevaient souvent - il n'était pas rare de parler ensemble durant 30 à 40 minutes, voire plus - par des digressions fantaisistes qui déclenchaient nos éclats de rires. Cela n'entachait nullement le sérieux de son travail mais renforçait une complicité.

Lorsqu'il nous a informés de son état de santé, Olivier a très rapidement manifesté son très grand attachement à l'avenir de son « bébé ». Chaque fois qu'il se savait empêché par la médecine d'être à 100%, il s'assurait d'une collaboration disponible pour assurer l'intérim (merci Evelyne, Isabelle, Agnès et d'autres encore qui l'ont épaulé), programmant parfois des articles de fond ou des dossiers à l'avance afin de les diffuser en son absence... C'est ainsi qu'une petite équipe s'est mobilisée autour de lui pour assurer la pérennité des *Dépêches Tsiganes*.

L'ANGVC, comme toutes les composantes associatives concernées, a entretenu une collaboration soutenue durant toutes ces années en alimentant Olivier et les *Dépêches* d'informations, de documents ou en réagissant sur de nombreux sujets. Elle continuera, conformément à la volonté exprimée avec force ces derniers mois par Olivier Berthelin, à contribuer au développement des *Dépêches Tsiganes* dans le respect de la mémoire de son fondateur. Olivier restera à jamais dans nos cœurs et nos pensées et nous ferons de notre mieux pour continuer dans la voie qu'il a tracée. MB

DE VOUS A NOUS...

LEGISLATION DEPOSEE - Sans préjuger de leur adoption ou non, une proposition de loi de Marcel-Pierre Cléach, a été déposée le 3 juillet au Sénat afin de renforcer l'information des maires et des préfets sur les donations de biens immobiliers pour lutter contre les *transactions dissimulées dans le but de changer la destination agricole des terres*; par ailleurs, le député Yannick Moreau a également déposé le 17 septembre, après l'avoir médiatisée au mois de juillet, une proposition de loi visant à renforcer les sanctions de la loi Besson contre les stationnements illicites de caravanes.



© DR

VICTOIRE CONTRE UNE DISCRIMINATION - Symbolique, mais ça fait plaisir ! Après plusieurs années d'accrochage à Chalezeule (25), les associations de défense des Voyageurs ont enfin obtenu **l'enlèvement du panneau « stationnement interdit aux nomades »**.

